

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 21 juin 2012
Compte-rendu

Présents :

| | |
|----------------------------|--|
| Le Président | Bendicht WEBER |
| Le Directeur de l'ENSAPLV | Guy AMSELLEM |
| Collège des enseignants | Dalil HAMANI, Hélène JANNIÈRE, , Vincent POIRIER, Édouard ROPARS, James NJOO |
| Collège des administratifs | Patrick BOTTIER, Marie-Elisabeth GIRARD |
| Collège des étudiants | Khader BERREKLA, Yann FIOLEK. |
| Personnalités extérieures | Francine DEMICHEL, Christian MUSCHALEK. |
| Excusés | François GUÉNA (pouvoir donné à Hélène Jannière), Gwénaél QUERRIEN (pouvoir donné à Guy Amsellem), André GUILLERME, Thierry PAQUOT, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Benoit FRITEL (pouvoir donné à Yann Fiolek), Léo PISKOR IGNATOWICZ (pouvoir donné à Yann Fiolek), Ido DWECK (pouvoir donné à Khader BERREKLA), Thibault LAUGEL (pouvoir donné à Khader BERREKLA), Sarah PEREZ WATERSON. |
| Invité(e)s | Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale. |

Ordre des questions traitées en séance :

- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 mai 2012 ;
- 2 - Point d'information sur le renouvellement des commissions de l'école ;
- 3 - Approbation des profils de postes des enseignants pour la rentrée 2012/2013 ;
- 4 - Contrats des maitres assistants associés pour la rentrée 2012/2013 : renouvellements et recrutement.

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Etablissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tel. + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



Le président ouvre la séance à 14h12.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 30 mai 2012

Décision :

Le compte-rendu du CA du 30 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

2 - Point d'information sur le renouvellement des commissions de l'école

Plusieurs réunions de travail ont permis d'élaborer des propositions de composition du Conseil scientifique et du Conseil des études et de la vie de l'école (CEVE).

Le conseil scientifique

Hélène Janniére présente les orientations d'organisation proposées.

Le Conseil scientifique (CS) serait calé sur la loi LRU (article L. 712-5 du Code de l'éducation), c'est-à-dire constitué sous la forme de différents collèges, dont le nombre de représentants rentre dans des fourchettes exprimées sous forme de pourcentage.

Après avoir testé plusieurs formules, a été retenue l'hypothèse d'un CS de 24 membres, en plus du président du CA et du directeur, qui se répartissent ainsi :

- 8 enseignants HDR, parmi lesquels les directeurs du Gerphau et de MAACC ;
- 3 enseignants docteurs,
- 3 enseignants non docteurs,
- 1 ingénieur et technicien de recherche, directeur du LET ;
- 3 doctorants,
- 6 personnalités extérieures dont les deux responsables des équipes de recherche AMP et LA/A.

Guy Amsellem estime souhaitable que les directeurs des 2 écoles doctorales de rattachement de nos équipes de recherche (Christian Grataloup et Antoine Bévort) soient présents. Peut-être pourrait-on aussi solliciter le vice-président du conseil scientifique de Parsi 1.

Francine Demichel souligne l'intérêt de désigner des personnalités européennes apportant une dimension internationale à l'établissement.

Edouard Ropars rappelle la réalité pédagogique de l'ENSAPLV qui regroupe quelques 110 enseignants titulaires et associés dont 10 HDR environ, soit 10%. Or, le CS, selon la composition proposée, ferait une place beaucoup plus importante à la recherche, puisque 75% des membres en seraient issus. L'ENSAPLV, qui n'est pas soumise à la loi LRU, pourrait s'orienter vers une formule plus proche de la réalité des écoles d'architecture, sauf à prendre le risque d'opposer les chercheurs aux praticiens et de porter atteinte à la légitimité du conseil scientifique.

Dalil Hamani propose, pour la désignation des HDR, le mode de l'élection par le champ disciplinaire, comme c'est le cas pour le CEVE.

James Njoo revient sur les perspectives d'ouverture du conseil scientifique. L'ouverture sur l'Europe et sur le monde professionnel est une orientation à suivre afin d'éviter toute lutte entre praticiens et chercheurs.

Hélène Janniére approuve cette notion d'ouverture, indispensable pour surmonter la méfiance que peut susciter un conseil scientifique constitué dans la logique de la loi LRU. La représentation homothétique des champs n'est pas indispensable, leur représentation étant déjà très large dans les différentes commissions de l'établissement. Ainsi le mode de l'élection peut apporter une réponse à la question de la légitimité du conseil scientifique.

Patrick Bottier estime que le conseil scientifique ne doit pas être l'émanation exclusive de la recherche au sein de l'établissement. La présence de 18 chercheurs sur 24 membres au total risque de provoquer un déséquilibre. Il propose de prendre un peu de distance par rapport à la loi LRU afin de trouver une composition plus en phase avec la réalité de l'établissement.

Guy Amsellem considère que l'avenir de l'école se jouera sur le terrain de la recherche, d'où la nécessité d'obtenir le statut d'EPSCP et de faire aboutir un véritable statut d'enseignant-chercheur. Dans cette perspective, la mise en place d'un CS, qui renforcera la capacité de l'école à définir sa stratégie de recherche, constitue une réelle avancée. Il faut cependant entendre, et en tenir compte, les réticences des enseignants praticiens face à la perspective de voir les seuls chercheurs décider de la stratégie scientifique de l'école. C'est pourquoi il semble préférable de ne pas retenir un mode de désignation intégralement électif, mais de panacher élection, désignation par les champs disciplinaires et nomination par le CA. Cela permettra ainsi de compenser la sous représentation du champ TPCAU parmi les HDR par sa surreprésentation au sein de collège des autres enseignants.

Francine Demichel pense, elle aussi, que la recherche est cruciale pour l'avenir de l'école, car celle-ci sera évaluée sur sa politique de recherche. Elle précise que la notion de HDR est une solution puisque qu'un enseignant HDR peut diriger des thèses sans pour autant être docteur. Ainsi il serait judicieux pour l'établissement de recruter de potentiels candidats HDR parmi les vacataires, car ce n'est pas une voie académique traditionnelle. L'école devrait revendiquer la maîtrise de ses recrutements de chercheurs et d'enseignants afin d'accéder à une liberté scientifique. L'insuffisance des HDR est trop importante dans l'établissement. Il faut représenter l'école telle qu'elle est aujourd'hui et orienter les enseignants, quel que soit leur statut, vers la HDR.

Hélène Jannièrè précise que l'inquiétude sur le poids de la recherche dans le conseil scientifique n'est pas fondée.

Il est indiqué que le Conseil scientifique désignera son président en son sein lors de sa première réunion.

Le Conseil des études et de la vie de l'école (CEVE)

Dalil Hamani présente une synthèse du travail effectué sur le CEVE.

Il sera composé de 32 membres, parmi lesquels :

- 12 enseignants ;
- 12 étudiants ;
- 4 représentants des ATOS ;
- 4 personnalités extérieures.

La composition du collège des enseignants devra refléter la diversité du corps enseignant en matière de statuts et de disciplines et respecter la parité. Dans cette optique, le collège enseignants sera composé de 12 titulaires et 9 suppléants, désignés par les champs disciplinaires :

- pour le champ TPCAU, 5 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;
- pour le champ HCA, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- pour le champ SHS, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- pour le champ STA, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;
- pour le champ VT, 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- pour le champ ATR, 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;

S'agissant du collège des personnalités extérieures, il est proposé de faire appel à des personnalités non enseignantes, praticiens ou experts.

Francine Demichel souligne l'intérêt d'une représentation des instances professionnelles, qui peut être judicieuse si de nouveaux diplômes sont créés au sein de l'établissement.

Il est convenu de demander au CEVE, lors de sa première réunion, de proposer au CA la nomination de 4 personnalités extérieures appelées à siéger en son sein.

Le CEVE se réunirait une fois toutes les 3 semaines, 1 fois sur 4 (donc tous les 2 mois) en séance plénière avec les personnalités extérieures, les autres fois en formation restreinte (enseignants, étudiants et personnels de l'école).

Edouard Ropars précise que l'idée n'est pas de faire une instance pléthorique mais un regroupement de compétences, d'où l'idée des 12 enseignants et des 9 suppléants. La représentation des champs disciplinaires exprime les différentes réalités pédagogiques dans l'école.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité :

1) la création d'un Conseil Scientifique qui comprendra, outre le président du CA et le directeur, 24 membres, dont 8 enseignants HDR, 3 enseignants docteurs, 3 enseignants non docteurs, 1 ingénieur et technicien de recherche, 3 doctorants, 6 personnalités extérieures dont les deux responsables des équipes de recherche AMP et LAJA.

En vue de la constitution de ce conseil, il sera demandé :

- aux champs et disciplines sociologie, histoire, ville et territoire et TPCAU d'y désigner chacun 1 représentant titulaire d'une HDR ;
- au champ TPCAU d'y désigner 4 enseignants, dont deux docteurs ;
- au champ STA (construction) d'y désigner un enseignant docteur ;
- au champ ATR d'y désigner 1 enseignant ;
- aux doctorants d'y désigner 3 représentants.

2) la création d'un CEVE de 32 membres, pour la constitution duquel il sera demandé :

- au champ TPCAU de désigner 5 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;
- au champ HCA de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- au champ SHS de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- au champ STA de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;

- au champ VT de désigner 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant ;
- au champ ATR de désigner 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants ;
- aux étudiants de désigner 12 représentants ;
- à l'administration de désigner 4 représentants.

Il sera en outre demandé au CEVE, lors de sa première réunion, de proposer au CA la nomination de 4 personnalités extérieures appelées à siéger en son sein.

Par ailleurs, dans l'attente du renouvellement des commissions de l'école, il convient de désigner la commission de recrutement appelée à examiner les candidatures aux postes d'enseignants associés pour la rentrée prochaine.

Cette commission, non statutaire, était jusqu'à présent composée comme suit :

- le président du CA ;
- le directeur ;
- 3 enseignants élus du CA ;
- les 3 membres du bureau de la CPR.

En outre, des experts par champs, désignés par la CPR, rédigent un rapport sur les candidatures et assistent avec voix consultative aux entretiens oraux.

Décision :

Le CA, à l'unanimité, nomme François Guéna, Edouard Ropars et James Njoo membres de la commission de recrutement. Il sera demandé à la CPR du 28 juin de désigner ses 3 représentants ainsi que des experts par champ disciplinaire.

3 - Approbation des profils de postes des enseignants pour la rentrée 2012/2013

Le CA délibère en formation restreinte. Seuls les collègues « enseignant » et « personnalités extérieures » votent.

7 profils de postes, correspondant à 5 ETP (3 temps plein et 4 mi-temps) sont soumis à l'approbation du CA.

Maître assistant associé à temps plein en STA

Le poste est ouvert pour 1 an renouvelable.

Il fait suite au départ de Frédéric Durant et relève du sous-champ mathématique et informatique

Le profil recherché est celui d'un enseignant de dessin d'architecture maîtrisant les outils manuels mais aussi numériques et la communication du projet en image de synthèse et infographie au niveau L3. Il bénéficierait également de quelques charges pédagogiques en S7 sur les techniques de restitution manuelle et numérique.

Il lui serait demandé une implication dans les activités pédagogiques de l'atelier maquette afin d'engager une articulation entre le dessin d'architecture à la main, numérique et la découpe laser.

Francine Demichel souligne qu'il faudra être plus explicite sur les charges scientifiques des profils, une fois que la stratégie scientifique de l'établissement sera définie.

Maître assistant associé à temps plein en ATR

L'ouverture de ce poste fait suite au départ à la retraite d'Annick Desmier. Le contrat est proposé pour 1 an non renouvelable. Il sera mis au concours en 2013.

Maîtres assistant associés à mi-temps en ATR (2 demi-postes)

L'ouverture de ces 2 demi-postes fait suite à la demande de disponibilité de Jakob Gautel, qui intervient à la fois en arts plastiques et en scénographe. D'où l'idée de scinder en deux les charges pédagogiques correspondantes. Ces deux demi-postes sont proposés pour un an non renouvelable.

Maître assistant associé à temps plein en TPCA

L'ouverture de ce poste fait suite à la mutation de Xavier Gonzalez à l'ENSA de Paris-Malaquais. Le contrat n'est pas renouvelable. Il sera mis au concours en 2013.

Ce profil relève d'une volonté de situer la pratique du Projet dans une logique de construction durable suite à l'orientation souhaitée en fin de Licence vers la construction et l'édifice. La charge horaire n'est volontairement pas précisée.

Maître assistant associé mi-temps en VT (2 demi-postes)

L'ouverture de ce poste fait suite au départ d'Arnauld Laffage (Paysage et plastique). Ces deux demi-postes sont proposés pour un an. Le poste sera mis au concours en 2013. La participation au DSA est nécessaire.

Il est précisé que tous ces recrutements sont ouverts aux autres établissements d'architecture.

Décision :

Le profil de poste Maître assistant associé à temps plein en STA est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant associé à temps plein en ATR est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant associé à mi-temps en ATR (plasticien) est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant associé à mi-temps en ATR (scénographie) est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant à temps plein en TPCAU est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant associé à mi-temps en VT paysage (démarches paysagères, projet urbain et conception architecturale) est approuvé à l'unanimité.
Le profil de poste de Maître assistant associé à mi-temps en VT paysage (approches plastiques) est approuvé à l'unanimité.

Les profils seront publiés dès le vendredi 22 juin. La date limite de réception des candidatures est fixée au 4 juillet.
La commission de recrutement se tiendra le 6 juillet (admissibilité) et les auditions des candidats auront lieu le 11 juillet.

Les experts ayant rédigé les profils pourront assister aux auditions, mais ne prendront pas part au vote.

Francine Demichel souligne la difficulté liée au non-renouvellement des postes ouverts pour un an. Cette situation engendre une précarité croissante chez les enseignants de l'établissement et nuit à une politique de recherche. Un associé dans l'enseignement supérieur est recruté pour 3, 6 ou 9 ans, mais jamais pour un an.

4 - Contrats des maîtres assistants associés pour la rentrée 2012/2013 : renouvellements et recrutement

Le renouvellement de 16 contrats de Maîtres-assistants associés représentant 13,5 postes à temps plein est proposé aux membres du CA.

Il est indiqué que ne sont pas renouvelés :

- les ½ postes de Elke Mittmann et Anne Bondon, dont le contrat court jusqu'à janvier 2013 ;
- le poste de Dominique Lefrançois et les 2 ½ postes de Sabrina Bresson et Anahita Grisoni, qui sont mis au concours cette année.

Par ailleurs et à titre de régularisation, le contrat de Maître-assistant associé à mi-temps de Clément Bagot, à compter du 1^{er} avril 2012, est soumis au CA. Ce recrutement intervient en remplacement d'Anne Philippe, qui a dû renoncer à son poste pour pouvoir bénéficier d'un contrat doctoral. Il n'y avait pas, alors, de CA en mesure de siéger.

Francine Demichel propose que le prochain conseil scientifique travaille sur des constitutions de carrière en interne en lien avec une politique d'établissement. Il y a trop de précarisation, ce qui nuit à toute politique de recherche. L'établissement doit se doter d'une politique de postes. Toutefois une telle politique nécessite un financement conséquent du Ministère.

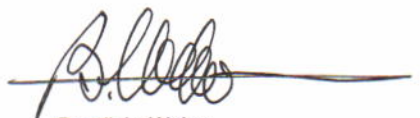
Décision :

Le renouvellement des 16 contrats de Maîtres-assistants associés est approuvé à l'unanimité.
Le recrutement du 1^{er} avril au 30 septembre 2012 de Clément Bagot est approuvé à l'unanimité.

Dates des prochains CA :

- Jeudi 19 juillet à 14h00 CA (formation restreinte) ;
- Jeudi 13 septembre à 14h00.

Le Président du CA lève la séance à 17h29.


Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

